LE MINISTÈRE DALADIER EST RENVERSÉ

La Chambre, par 329 voix contre 241, a repoussé une nouvelle rédaction de l'article 37 concernant le prélèvement sur les traitements publics et privés

LA RUPTURE DU CARTEL

Le cabinet Daladier, mis en minorité de 88 voix, est renversé.

Ce matin à 3 1/2 les ministres ont remis au président de la République leur démission collective.

Une crise est ouverte, comme les deux précédentes, par la défection des socialistes qui ont, une fois de plus, en grande majorité, sacrifié l'union des gauches à leurs préférences doctrinales. M. Daladier est tombé de la même façon que MM. Herriot et Paul-Boncour, ses prédécesseurs.

En vain les radicaux socialistes ont-ils poussé à son extrême limite l'esprit de conciliation et même d'abnégation, abandonnant certaines idées essentielles de leur programme pour se rallier aux thèses marxistes. En vain ont-ils essayé jusqu'au dernier moment de faire admettre à leurs alliés, un compromis sur l'article 37 qui frappait les traitements publics et privés. Quelques amis seulement de MM. Renaudel et Marquet ont osé les soutenir. Ce faisant, ils ont risqué d'être exclus du parti au prochain Conseil national pour tenter de sauver un gouvernement que leur groupe, sur le coup de minuit, avait condamné.

Il s'était trouvé à cette ultime délibération 45 socialistes pour admettre la transaction acceptée par le groupe radical et par le gouvernement, malgré ses monstruosités. Il n'y en eut plus que 28 en séance publique.

Sauf quelques abstentions, les autres ont suivi la majorité qui, guidée par MM. Léon Blum et Vincent Auriol, a elle-même obéi non pas seulement à la doctrine marxiste mais encore aux injonctions de la Confédération générale du travail et du cartel des services publics.

Dès la première entrevue avec les délégués des fonctionnaires l'issue du débat était devenue fatale.

Les socialistes ne pouvaient enfreindre leurs ordres. Il ne pouvait pas davantage se trouver de majorité de rechange pour empêcher la chute d'un gouvernement qui avait cédé à la pression socialiste sur tous les articles de son projet de redressement budgétaire sauf sur un seul : celui-là même qui a provoqué son effondrement en dépit de toutes les concessions faites aux exigences de l'extrême gauche.

Les conditions mêmes dans lesquelles s'est produit l'événement, le désir marqué par M. Léon Blum et ses amis de se retirer de la majorité gouvernementale à cette heure où de lourdes responsabilités sont à prendre, la polémique qui à la fin du pénible et interminable débat de cette nuit s'est instituée entre le président du conseil et le chef du parti socialiste, marquent assez la cassure qui s'est produite dans le cartel. La poignée de dissidents socialistes qui a voté pour le cabinet est insuffisante à cimenter une nouvelle union des gauches.

Désormais la seule formation politique qui s'imposerait, dans les conjonctures actuelles, serait l'union nationale.

Mais tournés vers leurs intérêts électoraux, fondés sur l'alliance avec l'extrême gauche, les radicaux socialistes y consentiront-ils?

C'est peu probable.

Malgré les deux leçons données par dix-sept mois de cartellisme et plus encore par les événements de ces jours derniers, ne répétait-on pas, la nuit dernière, dans les couloirs du Palais-Bourbon, même après le vote fatal, que les radicaux n'étaient pas encore « mûrs » pour renouveler l'expérience de 1926, même avec un des leurs à la tête d'un cabinet, qui s'intitulerait de concorde républicaine ou de conciliation nationale.

S'il appartient au groupe de M. Edouard Herriot, le personnage politique qui sera appelé à former le cabinet sera donc amené plutôt à former un ministère de transition qui, s'appuyant sur son groupe comme pivot d'une majorité restreinte, aurait un programme nécessairement limité.

Ultimes délibérations socialistes

Reculant d'heure en heure la décision finale, le groupe socialiste, après une réunion d'une violence inouïe, s'était séparé sans avoir vidé complètement ses querelles, après l'ouverture de la séance publique et en demeurant flottant dans ses résolutions.

Les deux camps adverses étaient tombés d'accord, à la fin de l'après-midi, pour reporter le débat après le vote sur l'amendement de M. Vincent Auriol, relatif à l'attribution à la Caisse autonome de l'amortissement d'une partie de la dette viagère, amendement spécifiquement socialiste et inacceptable pour le gouvernement.

Certains ne cherchaient-ils pas à se donner ainsi un prétexte de repousser le compromis si laborieusement élaboré par M. Lassalle et ses coéquipiers socialistes de la délégation des gauches? Ayant subi un cinquième et dernier remaniement, qui haussait notamment le taux du prélèvement frappant les traitements publics et privés au-dessus de 25,000 francs, ce texte transactionnel venait de recueillir l'adhésion du gouvernement avec celui des radicaux socialistes. Il ne dépendait donc que des socialistes de l'accepter; et l'entente réalisée, le cartel eût été maintenu...

Les amis de MM. Renaudel et Marquet comptaient beaucoup sur l'effet du discours que M. Daladier devait prononcer pour appuyer le texte du compromis, qu'il croyait, sans doute, sur leur belle assurance, pouvoir être adopté à une assez faible majorité, du reste, par le groupe.

Lorsque celui-ci se fut réuni pendant une suspension de séance, vers 23 h. 45, il y eut une scène que les assistants trouvèrent pathétique : M. Frossard, se tournant alternativement vers les deux camps adverses, les adjura, au nom du parti, de s'engager d'honneur à suivre fidèlement la discipline, — une fois arrêtée la décision du groupe, — afin de sauvegarder l'unité du parti.

M. Léon Blum, assuré d'avance du succès de sa thèse, n'hésita pas à prendre cet engagement.

Mais M. Renaudel demanda à consulter ses amis, l'union des gauches lui paraissant plus indispensable à sauvegarder que cette unité de parti dont il reprochait à ses adversaires de chercher la destruction.

Cette déclaration produisit dans l'assistance quelques vives réactions, en sens contraire. Les amis de MM. Léon Blum et Vincent Auriol en profitèrent pour faire circuler les urnes.

Il était juste minuit lorsque le résultat du scrutin fut proclamé : par 54 voix contre 45 et 8 abstentions, le groupe refusait de prendre en considération le texte modifié, dernière manière, de l'amendement Lassalle.

Le sort du gouvernement était réglé.

Toutefois, un ultime effort pour le sauver fut tenté par M. Renaudel. Il rassembla quelques-uns de ses amis néo-socialistes, MM. Marquet, Cayrel, Hymans, et se concerta avec eux pour décider, d'un commun accord, d'entreprendre la discipline, sans souci des foudres du prochain conseil national, et il fut chargé d'expliquer, du haut de la tribune, le vote des « dissidents ». Mais une partie de ses troupes l'avait abandonné de peur des sanctions qu'avait brandies contre les insoumis, à l'avance et à maintes reprises, M. Paul Faure, et, la veille encore, le conseil fédéral de la Seine.

LA SÉANCE

Ce matin, à 2 heures 45, la Chambre, par 329 voix contre 241, a renversé le cabinet Daladier. Siégeant toute la journée d'hier, elle avait examiné sans passion les articles du projet de redressement budgétaire, et voté les dispositions concernant la loterie et le précompte. Mais à la demande du président du conseil, elle décida de se saisir, après dîner, du fameux article 37, relatif au prélèvement sur les traitements et retraites des fonctionnaires, article à propos duquel la majorité, depuis la rentrée, menaçait de se disloquer, un grand nombre de socialistes étant hostiles à une telle mesure. Cette fois, le sort du gouvernement allait se jouer. Jusqu'à minuit, les négociations, déjà très compromises, furent continuées avec l'extrême gauche. Mais les amis de M. Léon Blum devaient se montrer irréductibles, et l'on pouvait dès lors prévoir la chute du ministère.

Dans ces conditions, la séance de nuit ne pouvait être que fort mouvementée. Elle fut même, par moments, dramatique. Véhément réquisitoire de M. Vincent Auriol, contre le cabinet devenu soudain « réactionnaire ». Vibrante réplique de M. Georges Bonnet, ministre des finances. Discours pathétique du président du conseil : « C'est toute la politique du gouvernement qui est en cause. Il faut en finir. » La question de confiance est posée sur l'amendement Lassalle, ultime tentative de conciliation. Tout cela dans une salle pleine à craquer, au milieu d'une atmosphère surchauffée qu'agitent, comme des remous, les grands mouvements des partis affrontés.

A peine M. Delbos a-t-il, au nom des radicaux, donné son entier concours au gouvernement, que M. Léon Blum se lève. Il prononce le verdict impitoyable; les socialistes orthodoxes voteront contre le cabinet. La majorité est brisée. L'émotion redouble, lorsque M. Renaudel, acclamé par la gauche, accuse, avec des accents guerriers, la rupture du parti socialiste; ses amis et lui volent au secours du gouvernement, auquel ils apportent d'ailleurs tout un programme assez inquiétant. Enfin, dressé dans un dernier effort, M. Daladier attaque avec violence M. Léon Blum; martelant la tribune de ses poings, la voix rauque, haletant d'indignation, il dit, sans ménagement, tout ce qu'il a à dire et chaque coup porte. M. Vincent Auriol n'échappe pas à cette diatribe enflammée.

Livide, M. Blum se défend; M. Vincent Auriol proteste à son tour. Quelles apostrophes ! Quel duel ! Une formidable ovation est faite au chef du gouvernement lorsqu'il regagne sa place.

Mais ces épisodes passionnants ne changent rien à la position des partis. On vote, et l'amendement Lassalle ayant été repoussé, M. Daladier, suivi de ses collaborateurs, quitte la salle des séances pour aller remettre sa démission au président de la République.

SÉANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE
(APRÈS-MIDI)

Le précompte

M. Fernand Bouisson, président, ouvre la séance à 15 h. 30. Le matin, la Chambre s'était arrêtée à l'article 20, le premier de la série des articles relatifs au précompte. Ce texte, qui énumère les valeurs dont les intérêts ne pourront être payés sans que le requérant justifie de son identité, est adopté après un bref débat.

On arrive à l'article 21 qui soumet à un prélèvement de 15 0/0, en tant que précompte au titre de l'impôt général sur le revenu, le produit net des valeurs au porteur visées à l'article 20, à l'exception des intérêts et arrérages des fonds et valeurs de l'Etat français ainsi que de ceux des départements et des communes pour les emprunts contractés en vue de la réalisation du plan d'équipement économique et social.

Estimant très exagéré le taux de 15 0/0, *M. Evain* (Centre républicain, Seine) demande la disjonction de cet article.

M. Lamoureux s'y oppose. Il insiste sur la nécessité de mettre fin à la fraude et affirme que le précompte est le seul moyen d'y parvenir. Il s'agit, selon lui, non d'établir un impôt, mais de retenir 15 0/0, à titre d'avance, sur le montant des coupons. Après avoir fourni certaines explications techniques, le ministre du budget déclare que, s'il avait voulu éliminer complètement la fraude, il aurait envisagé un taux de 33 0/0. Mais un tel prélèvement était matériellement presque impossible. Il a donc choisi un taux intermédiaire, qui rend la fraude impossible pour tous les revenus inférieurs à 300,000 francs. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

A main levée, la Chambre repousse la disjonction.

M. Bonnevay (républicain de gauche, Rhône) propose de remplacer les articles 21 à 26 par le texte suivant :

Toute personne qui effectue en France le payement des produits des valeurs mobilières visées à l'article 20 est tenue d'adresser dans les deux jours en franchise au directeur départemental des contributions directes pour chaque payement effectué une note individuelle sommaire indiquant les nom, prénoms, domicile de l'encaisseur et le montant net de la somme payée.

Chacune de ces notes est transmise immédiatement par le directeur au contrôleur des contributions directes du domicile de chaque encaisseur, qui les utilise pour l'établissement et la vérification des déclarations d'impôt général sur le revenu.

Le défaut de transmission, par le payeur, des notes sommaires signalant le payement est puni d'une amende de 500 francs à 5,000 francs.

L'ancien garde des sceaux estime que le précompte est le pire de tous les systèmes envisagés pour réprimer la fraude. Son premier inconvénient serait de brimer la masse des porteurs.

M. Bonnevay. — Certes, on remettra au porteur un bon de précompte, un bon Lamoureux. (Rires.) Mais, pour se faire rembourser, s'il ne paye pas l'impôt, il lui faudra faire queue chez le percepteur. (Applaudissements au centre et à droite.) Autre observation : le précompte constitue, en fait, un emprunt forcé, occulte, permanent de 3 milliards sur tous les petits porteurs. (Applaudissements à droite et au centre.)

L'orateur affirme qu'avec son amendement rien n'échapperait à la fraude, que les formalités seraient simplifiées, et qu'il n'y aurait pour les porteurs ni prescription ni déchéance. (Applaudissements au centre.)

Le ministre du budget lui répond que ce système, qui ressemble fort au bordereau de coupons, a été repoussé l'an dernier par l'Assemblée; il s'oppose donc à l'amendement, et tourné vers l'opposition, il s'écrie :

Aussi bien, si j'avais, au lieu de proposer le précompte, proposé le bordereau de coupons, j'aurais certainement provoqué de ce côté de la Chambre les mêmes protestations. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.) Quel que soit le système que nous proposions, nous sommes certains qu'il y aura, de ce côté de la Chambre, un nombre considérable de députés pour le combattre.

Au nom des socialistes, *M. Moch* annonce qu'il votera contre l'amendement, sans toutefois nier « que le précompte puisse être fertile en mécomptes ».

Par 425 voix contre 163, l'amendement de M. Bonnevay est repoussé.

M. de Lasteyrie (Fédération républicaine, Seine) s'étonne que le ministre du budget ait reproché à l'opposition de s'opposer à toute mesure contre la fraude. A-t-il oublié qu'elle avait, en 1924, lorsqu'elle était la majorité, adopté un système analogue à celui de M. Bonnevay, et que c'est le cartel qui l'a supprimé en 1925 comme susceptible de nuire au crédit public?

Ceci dit, M. de Lasteyrie fait une vive critique du précompte, qui nécessiterait une formidable paperasserie — donc la création de fonctionnaires nouveaux (Vifs applaudissements à droite), — qui porterait à 51 0/0 les charges pesant sur les coupons, léserait particulièrement les petits rentiers, et aurait des conséquences graves sur la tenue des valeurs et sur le marché des capitaux.

M. de Lasteyrie. — Vous voulez combattre la fraude; nous sommes d'accord avec vous. (Exclamations à l'extrême gauche), mais nous ne croyons pas que vous y parveniez par des lois draconiennes. Donnez-nous des impôts simples, que tout le monde comprenne, et dont le taux soit modéré, voilà la vraie mesure à prendre.

Ce qui m'inquiète, c'est que vous faites exactement le contraire, et je ne sais si vous vous rendez compte du mécontentement croissant que soulève dans le pays la législation incohérente que nous lui donnons, ou du moins que la majorité lui donne. (Exclamations à l'extrême gauche. Applaudissements au centre et à droite.)

M. Piétri (républicain de gauche, Corse) tient à s'expliquer sur le précompte, dont on lui attribue généralement la paternité. Il est inexact, selon lui, de dire qu'il s'agit d'un emprunt forcé à six mois; les bons de précompte seraient une véritable monnaie fiscale avec laquelle le contribuable payerait ses impôts. Le précompte est un système préventif, non répressif.

M. Piétri. — J'entendais prendre la défense des petits porteurs de valeurs mobilières que l'on disait devoir être molestés par le précompte. Le jour où le qualificatif de « petit » aura disparu du vocabulaire parlementaire, en grande partie la démagogie sera morte. (Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à droite.)

Le petit fraudeur est aussi condamnable que le gros; par son total il est la masse.

L'ancien ministre du budget donne son adhésion au projet gouvernemental. Il aurait toutefois préféré qu'il fixât un taux inférieur à 15 0/0, qu'il comportât un dégrèvement de 1 ou 2 0/0 sur les revenus des valeurs mobilières, et qu'il ne créât pas un privilège en faveur de la rente. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Falcoz (Gauche radicale, Savoie) voudrait que fussent assujettis au précompte les coupons des fonds d'Etat et des collectivités publiques. Son amendement est repoussé par 468 voix contre 9. *M. Baréty* (républicain de gauche, Alpes-Maritimes), au contraire, propose d'exonérer tous les titres émis par les départements, communes, colonies et protectorats. Par 325 voix contre 260, la Chambre s'y refuse. *M. Alcide Delmont* (indépendant de gauche, Martinique) revient, par deux fois, à la charge en faveur des emprunts coloniaux : il est battu par 340 voix contre 250 et par 335 voix contre 260.

M. Louis Marin (Fédération républicaine, Meurthe-et-Moselle) demande au gouvernement si les intérêts payés par les caisses d'épargne seront soumis au précompte; *M. Daladier*, président du conseil, répond négativement.

L'ensemble de l'article 21 est adopté.

A l'article 22, *M. Amidieu de Clos* (Action économique et sociale, Meurthe-et-Moselle) propose l'amendement que voici :

Les produits des valeurs mobilières appartenant à des personnes qui n'ont pas en France un revenu habituel ou des sociétés qui n'y possèdent pas d'établissement ne seront en aucun cas dispensés du précompte.

M. Schuman (démocrate, Moselle) défend un amendement exactement contraire.

Combattu par le gouvernement, et accepté par la commission, l'amendement de M. Amidieu du Clos est repoussé par 253 voix contre 246. L'amendement de M. Schuman est adopté, puis l'article 22 ainsi modifié.

Les articles 23 à 26 ne provoquent que de brefs échanges d'observations et, sur la proposition de *M. Daladier*, qui tient à en finir le soir même avec les dispositions les plus difficiles du projet, la Chambre décide de siéger après-dîner.

La séance est suspendue à 19 h. 10.

SÉANCE DE NUIT

L'article 37

A 21 h. 30, l'Assemblée aborde le débat capital auquel doit donner lieu l'article 37. On sait que par cet article le gouvernement avait entendu opérer un prélèvement exceptionnel de 6 0/0 sur les traitements et pensions des fonctionnaires, et aussi frapper d'une nouvelle contribution de 6 0/0 les revenus privés stables. La commission des finances a remplacé le taux de 6 0/0 par un barème progressif et écarté la contribution sur les revenus privés. On se rappelle aussi l'hostilité d'un grand nombre de socialistes à toute mesure atteignant les fonctionnaires, et les laborieuses négociations qui eurent lieu entre les deux grands partis et la majorité cartelliste en vue d'arriver à un accord sur ce point, négociations qui ne devaient pas aboutir.

Le gouvernement va jouer son va-tout. Chacun est à son poste. Les tribunes du public sont pleines. On attend avec impatience le premier orateur.

Discours de M. Vincent Auriol

C'est *M. Vincent Auriol*, porte-parole des socialistes orthodoxes. Il demande à la Chambre de remplacer les articles 37 à 41 (compression des dépenses publiques) par le texte suivant :

Le gouvernement est autorisé à négocier et à signer avec la Caisse autonome d'amortissement une convention tendant à donner en charge à la Caisse d'amortissement, pendant les exercices 1934 et 1935, et jusqu'à concurrence d'une somme de 1,500 millions, l'amortissement de la dette viagère de l'Etat.

Et tout de suite, le député de Muret se fend à fond : ayant rappelé que M. Daladier « refusa naguère d'incliner sa conscience républicaine devant les possédants », il lui reproche de céder maintenant devant une campagne « d'abjecte hypocrisie ». (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Des économies? Au lieu de « s'occuper à des inaugurations », d'interchanger les portefeuilles « au mépris de toute unité d'action », les ministres sont-ils décidés, d'abord, à simplifier leurs services, à supprimer les cumuls, les fonctions et offices superflus? Ne veulent-ils pas plutôt comprimer les dépenses sociales, diminuer les salaires et les traitements? Cela, ce n'est plus de l'économie, c'est « de la réaction ». (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Les socialistes n'ont pas ménagé leurs efforts de conciliation, mais, vraiment, retrancher sur un traitement de 15,000 francs, c'est retrancher sur le nécessaire, c'est retrancher sur la consommation. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Et pourquoi? Pour garantir l'amortissement? Pour affermir la confiance?

M. Vincent Auriol. — Que seraient, je vous le demande, 1 milliard 800 millions dans une tempête des changes? Pensez à ce que représenteraient, au contraire, la tranquillité du pays, l'union derrière vous de toutes les forces républicaines, de toutes les forces vives de la nation! (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

L'orateur entreprend de démontrer le bien-fondé de la mesure qu'il propose, d'abord du point de vue financier.

La Caisse autonome, dit-il, a réalisé un bénéfice de 1 milliard 853 millions cette année; en 1934, par le jeu des conversions, le solde sera de 2 milliards. Ne peut-elle supporter provisoirement une charge de 1 milliard 500 millions? D'autant qu'il est un fait que j'affirme sans admettre de démenti : on ignore qu'à la Banque de France la Caisse autonome a 2 milliards en réserve. Oh ! je sais qu'on niera, que peut-être même on essayera du chantage; mais, comme M. Caillaux l'a déjà fait pour la Banque de France, il sera toujours possible de remplacer le haut personnel. (Vifs applaudissements à gauche et mouvements divers.)

M. Vincent Auriol en vient à l'aspect politique de la question :

La Caisse autonome, rappelle-t-il, a accepté, à l'époque, sur la demande de M. Tardieu, de prendre à sa charge 1,800 millions de la dette contractuelle. Pourquoi le refuserait-elle aujourd'hui? Je sais bien qu'hélas! par la faute des républicains, les dirigeants de la Caisse autonome sont tous réactionnaires. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. Protestations au centre et à droite.)

Le leader socialiste conseille au gouvernement d'imiter les Anglais, de suspendre l'amortissement en période de crise, et de laisser souffler le pays. Il conjure le président du conseil de ne par diviser les forces de la République, et conclut en ces termes :

Des hommes ont créé un courant, ils veulent aujourd'hui le retourner contre vous; les mêmes qui vous disaient : « Frappez les fonctionnaires », cherchent maintenant à les gagner. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.) Devant leur froide résolution, je vous demande à tous de réfléchir, de ne pas vous laisser emporter par vos passions.

Ne craignez rien du Sénat, je suis sûr qu'il accepterait notre proposition. M. Caillaux se souviendrait que c'est grâce à certains hommes que sa voix n'a pas été étouffée par les tambours de Santerre. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Il serait le premier, j'en suis sûr, devant le péril qui nous menace, à se rallier à la thèse que nous défendons. Que demain vous reprenniez votre politique de déflation, soit, mais pas en ce moment, je vous en conjure.

Vous savez combien mon cœur est plein d'inquiétude et de tristesse, mais aussi d'espoir : cet espoir, il dépend de vous d'en faire une réalité. (Vifs applaudissements prolongés à l'extrême gauche.)

RÉPONSE DE M. GEORGES BONNET
MINISTRE DES FINANCES

Après une brève intervention de *M. Louis Marin*, qui signale l'urgence de la réforme administrative, *M. Georges Bonnet* répond à M. Vincent Auriol : il croit qu'il est impossible d'assurer l'équilibre budgétaire en diminuant l'amortissement, même partiellement.

Le ministre des finances. — Il me faut dissiper la légende de l'amortissement; notre dette, hélas! ne diminue pas.

L'an dernier, pour le déficit des chemins de fer, pour les travaux des P.T.T., etc, nous avons dû emprunter 10 milliards environ, alors que nous amortissions seulement pour un total de 3 milliards 500 millions. Notre dette s'est donc accrue de plus de 5 milliards et, si nous n'amortissons rien l'an prochain, c'est une nouvelle dette de 10 milliards minimum que nous devrons contracter.

Au surplus, les ressources de la Caisse d'amortissement — que personne n'a jamais songé à dissimuler — ne dépasseront pas, l'an prochain 2 milliards 500 millions : c'est le volant strictement indispensable pour une caisse qui a la gestion de 27 milliards de bons de la Défense nationale. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Le total de ces bons qui atteignait, en effet, 28 milliards 300 millions au 1er janvier 1933 est encore aujourd'hui de 26 milliards 800 millions.

D'autre part, on ne peut recourir à la Caisse des dépôts et consignations car vous savez fort bien que celle-ci, devant les difficultés qu'elle rencontrait, a dû cesser les subventions qu'elle accordait à des œuvres d'intérêt social. (Interruptions à l'extrême gauche. — Mouvements divers.)

Enfin, au-dessus de tout cela, un problème psychologique domine le projet actuel. Nous voulons en effet, en face des graves difficultés qui peuvent survenir demain, marquer notre volonté d'opérer le redressement financier qui s'impose. Le vote de la proposition Auriol produirait certainement un effet contraire.

La France, je le répète, est maintenant à la croisée des chemins : demain sa position peut être forte, elle peut aussi devenir périlleuse, l'orientation dépend de vous.

En enlevant, dans ce premier débat, ses dernières ressources à la Caisse d'amortissement, vous n'aurez pas contribué, devant une opinion publique inquiète, à rétablir le crédit menacé.

Ne donnez pas l'impression que vous n'osez pas regarder la vérité en face et prendre les mesures qui s'imposent. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.)

M. Vincent Auriol maintient sa thèse. L'opinion publique est inquiète? Le ministre sait bien « comment on peut la faire ». La Caisse d'amortissement, la Caisse des dépôts ont des disponibilités abondantes. Et l'or de la Banque de France? Même au cas d'un reflux de l'or étranger, notre couverture demeurerait intacte.

M. Vincent Auriol. — Qu'on ne nous oppose donc plus ce chantage au franc pour rompre l'union des forces démocratiques! (Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions sur divers bancs.)

Membre du conseil d'administration de la Caisse autonome, *M. de Tinguy du Pouët* répond à M. Vincent Auriol par des considérations techniques. Il montre que la crise a réduit les disponibilités de la Caisse à un point tel qu'elle se trouvera, à la fin de l'année, en déficit de 221 millions par rapport au chiffre des recettes constitutionnelles, mais qu'en reportant sur 1934 une partie de ses dépenses elle « arrivera à ne pas demander secours au gouvernement ». Il faut se rappeler que la rétrocession à l'Etat du supplément de recettes provenant de la conversion lui a imposé une charge nouvelle.

M. de Tinguy indique qu'au cours du présent exercice les dépenses d'amortissement proprement dites par des achats de rente ont été à peu près nulles, et que, compte tenu de tous les éléments, le budget de la Caisse pour 1934 se trouvera en déficit de 750 millions.

M. de Tinguy. — Dans ces conditions, sur le disponible de trésorerie, qui est actuellement de 2 milliards 100 millions, on s'aperçoit que 1 milliard 500 millions sont absorbés. Il reste un volant de 600 millions.

En présence de tels dangers, voter la proposition de M. Vincent Auriol serait mettre en péril une institution qui a grandement contribué à rétablir les finances de ce pays. (Applaudissements à droite et au centre.)

Quel texte, dans la loi constitutionnelle, permet de mettre à la charge de la Caisse une dette viagère?

M. Vincent Auriol a oublié qu'il s'agissait d'un amortissement contractuel que la Caisse fait pour le compte de l'Etat, et qui ne peut être remis. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Sur ce, l'amendement de M. Vincent Auriol est repoussé par 470 voix contre 176, et celui de M. Louis Marin sur la réforme administrative par 373 voix contre 161.

DISCOURS DE M. DALADIER
PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Daladier, président du conseil, monte à la tribune, salué par les vifs applaudissements de la gauche, d'une partie du centre, et prononce le discours suivant, que nous reproduisons *in extenso*, d'après le *Compte rendu analytique officiel* :

Nous sommes arrivés à l'article qui est sans doute le plus délicat du texte que vous avez sous les yeux, celui qui demande des économies, des compressions, des sacrifices à de nombreuses personnes. C'est un article qui soulève de nombreux débats, des débats de conscience douloureux, notamment pour ceux qui ont exercé ou peuvent exercer demain des fonctions administratives.

Je dis qu'il faut l'aborder de front. C'est sur cet article vital qu'il faut se prononcer. Il faut être pour ou contre.

Je ne suis monté à la tribune qu'avec cette pensée : mettre un terme à des débats fastidieux. (Applaudissements à gauche.) Il faut choisir avec netteté et courage la route que l'on doit suivre ou renverser le gouvernement. Je demande à la Chambre d'aborder ce débat avec résolution et avec clarté. (Applaudissements à gauche.)

J'entends bien qu'en vertu des nécessités de la procédure et des obligations du règlement, nous arrivons à instituer ce débat émouvant et grave sur un article d'un seul projet entre tous les autres projets qui ont été déposés par le gouvernement et sur lesquels le gouvernement est résolu à engager sa propre responsabilité. Nous n'y pouvons rien. D'une façon ou de l'autre, à propos de l'article 37, c'est toute la politique du gouvernement qui est en cause et qu'il vous faudra juger.

M. Georges Bonnet et M. Lamoureux vous ont expliqué comment le gouvernement avait obéi à une nécessité impérieuse en déposant ce projet. Vous serez unanimes à penser qu'en le déposant nous n'avons éprouvé aucun sentiment de joie.

Le franc

Je ne m'attarderai pas sur la situation du franc à l'intérieur et à l'extérieur. Ce n'est pas moi qui déterminerai par des paroles imprudentes un mouvement de panique stupide. Notre monnaie reste la monnaie la plus solide du monde. (Applaudissements.) Elle le reste et le restera si la France y est résolue.

Ces jours-ci nous avons reçu de nombreux télégrammes qui ont révélé toute une campagne organisée dans des Bourses étrangères.

Nous avons pu voir notre monnaie attaquée par la spéculation étrangère à Londres et à New-York, et même dans des pays avec qui nous avons pratiqué une politique d'étroite solidarité nous avons vu le franc baisser par rapport à leur monnaie. (Mouvements divers.)

Nous sommes en face d'une situation précise. Un déficit. Comment allons-nous le combler? C'est le problème de ce soir. Le problème immédiat, car demain d'autres problèmes qui intéressent la vie économique du pays seront abordés.

Nous avons déposé un projet d'outillage national comportant la semaine de quarante heures sur les chantiers de l'outillage national. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.) Il faudra bien, pour réaliser ce plan, mobiliser les capitaux thésaurisés. Comment défendrez-vous la monnaie nationale, le travail national, si vous laissez le budget en grave et redoutable déséquilibre? (Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

L'inflation? L'appel aux billets de la Banque de France? Vous êtes unanimes à repousser avec horreur de telles solutions. Nul d'entre vous ne veut revivre les jours tragiques du passé. Nous avons tous horreur de l'inflation. Mais il n'est pas démontré que notre inertie ne finirait pas par la rendre fatale, inévitable. (Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême gauche.)

Il y a un second moyen qui paraît séduisant à l'esprit. On a caressé l'idée que, peut-être, par la dévaluation de la monnaie, on parviendrait, sans imposer des sacrifices, à combler le déficit. Je me tiens très informé de tout ce qui s'agite dans certains milieux plus ou moins cosmopolites. (Très bien! Très bien!) Ce plan a été dressé dans certaines réunions internationales, où dès le mois d'août dernier on avait conçu l'espoir que le franc ne résisterait pas et que le Parlement accepterait de le dévaluer.

Je vous parle comme un homme qui n'a pas pris toutes ses responsabilités sans avoir longuement réfléchi. M. Georges Bonnet se souvient de toutes ces pressions, les unes amicales, les autres menaçantes, qui se sont exercées sur nous lorsqu'on est venu nous demander de rompre le lien qui relie et qui reliera le franc à l'or. On évoquait l'aisance qui devait en résulter pour notre trésorerie. Plus de déficit, plus de politique d'équilibre.

Comme la tentation paraissait forte!

Mais nous avons eu un sursaut, bien naturel dans un pays terrien comme le nôtre. Nous avons réfléchi et nous avons constaté que les pays qui avaient dévalué leur monnaie n'étaient cependant jamais revenus sur les compressions budgétaires qu'ils avaient décidées. En Angleterre, les compressions de M. Snowden sont demeurées intactes. Aux Etats-Unis, lorsque M. Roosevelt, engagé dans une entreprise que nous suivons avec un intérêt passionné (Applaudissements), a voulu établir son budget, il a procédé avec une énergie plus farouche que celle que nous vous demandons à des réductions de dépenses : réduction des traitements des fonctionnaires fédéraux, réduction des pensions des anciens combattants. En deux ans, indemnités et pensions sont tombées d'un milliard de dollard à 400 millions de dollars. (Mouvements divers.)

Ni inflation ni dévaluation

Si l'on a une autre pensée, on viendra la développer à la tribune. En ces matières on peut avoir des avis différents. Mais l'expérience est là. Quand je vous dis que la dévaluation n'empêcherait pas les compressions, je me réfère à l'exemple de deux pays qui ont, avant nous ou plutôt après nous, car la dévaluation du franc a déjà été accomplie il y a plusieurs années (Applaudissements), fait l'expérience de la dévaluation.

Nous disons : ni inflation ni dévaluation. Nous voulons maintenir le franc dans son intégrité. C'est l'intérêt du peuple français, c'est l'intérêt des classes laborieuses, et d'elles surtout. Et c'est aussi l'intérêt de la France engagée dans des négociations internationales.

Donc, le franc intègre, le franc intact. Alors, il

FEUILLETON DU Temps
DU 25 OCTOBRE 1933

LA MUSIQUE

A LA PORTE-SAINT-MARTIN : première représentation de « la Dubarry », opérette en deux actes et neuf tableaux de M. A. Mouézy-Eon, d'après MM. P. Knepler et J.-M. Welleminsky, couplets de M. Albert Willemetz, musique de M. Théo Mackeben.

A L'EMPIRE : première représentation de « Deux sous de fleurs », opérette à grand spectacle en deux actes et dix-huit tableaux de M. Paul Nivoix, couplets de M. Saint-Granier, musique de M. Ralph Benatzky.

L'art lyrique a bien peu à revendiquer dans les deux derniers spectacles des théâtres de la Porte-Saint-Martin et de l'Empire. Ce sont deux divertissements rudimentaires et flamboyants. On a, sans doute, voulu les approprier aux goûts les plus grossiers afin d'attirer la foule. Comme les producteurs de films, les auteurs de ces « opérettes à grand spectacle » ne se sont inquiétés que des suffrages de la clientèle la plus étendue, sinon la plus vulgaire.

Au théâtre de la Porte-Saint-Martin, on nous offre une opérette historique et galante d'importation viennoise : *la Dubarry*. Les décors et les costumes, d'un faste miroitant et ingénieux, enchantent le regard. Quant à la pièce et à la partition, elles sont d'une pauvreté, d'une trivialité dans le procédé, qui répondent peut-être au vœu d'un public international, mais ne sauraient en aucune manière satisfaire au nôtre. M. André Mouézy-Eon qui, lui, a de la fantaisie et de l'habileté, a eu beau essayer de jeter dans le courant de la comédie quelques traits aimables ou vifs, le livret demeure médiocre en intérêt.

Jeanne Bécu est l'une des ouvrières les plus délurées de la maison de modes de Mme Labille, où paraissent de temps à autre des libertins en renom, comme le marquis de Fressac, le comte du Barry, à l'affût d'aventures galantes. Jeanne est tombée brusquement amoureuse du jeune poète René Lavallery, qu'elle a rencontré sur le boulevard Saint-Michel. Elle quitte la maison de Mme Labille pour s'installer chez le poète famélique qu'elle aime. Le marquis de Fressac, qui a enlevé la petite modiste Margot, fait visite à Jeanne dans sa mansarde. Margot, grâce aux subsides du marquis, est huppée à la dernière mode et couverte de bijoux. Jeanne, qui est coquette et raffole des beaux atours, considère avec tristesse sa misère. Justement, pendant l'absence de René Lavallery, le comte du Barry entre. Il propose à la belle de devenir son protecteur. Jeanne s'y refuse. En partant, le comte laisse comme par mégarde sur la commode un rouleau de louis. René, à son retour, découvre le paquet d'or et s'indigne contre la jeune femme. Les amants se séparent.

Un an après, le comte du Barry a retrouvé Jeanne dans un bouge. Il l'invite à le suivre chez lui. Elle ne résiste plus. Il lui fait donner des leçons d'histoire et de littérature, dont elle s'imprègne fort mal. Peu importe. Vêtue avec luxe, Jeanne produit bientôt sensation par sa beauté. Le comte conduit la jolie fille dans les salons à la mode et la fait passer pour sa femme. La maréchale de Luxembourg elle-même invite à l'une de ses fêtes le couple équivoque. L'altière duchesse, après la mort de la Pompadour, songe à donner au roi une nouvelle maîtresse en la personne de Jeanne Bécu. Le duc de Choiseul, premier ministre, ne l'entend pas ainsi. Il a formé le projet, de son côté, de faire remplacer la Pompadour par la duchesse de Grammont.

La pseudo-comtesse du Barry est présentée par la maréchale à l'envoyé de Louis XV. Sur l'instant, elle est conviée à aller souper avec le roi, dans les petits appartements de Versailles. Le monarque est rapidement séduit par la visiteuse. Il la prend pour maîtresse en titre et la prie d'habiter un domaine qu'il possède à Louveciennes (ou plutôt Luciennes comme on disait au dix-huitième siècle). Dans sa nouvelle demeure, la Dubarry organise une grande fête. Elle y invite René Lavallery. Le duc de Choiseul en profite pour mettre sur ses gardes l'amant royal. Cachés dans un bosquet, Louis XV et son premier ministre écoutent la conversation qui s'engage entre René et Jeanne. Mais la D